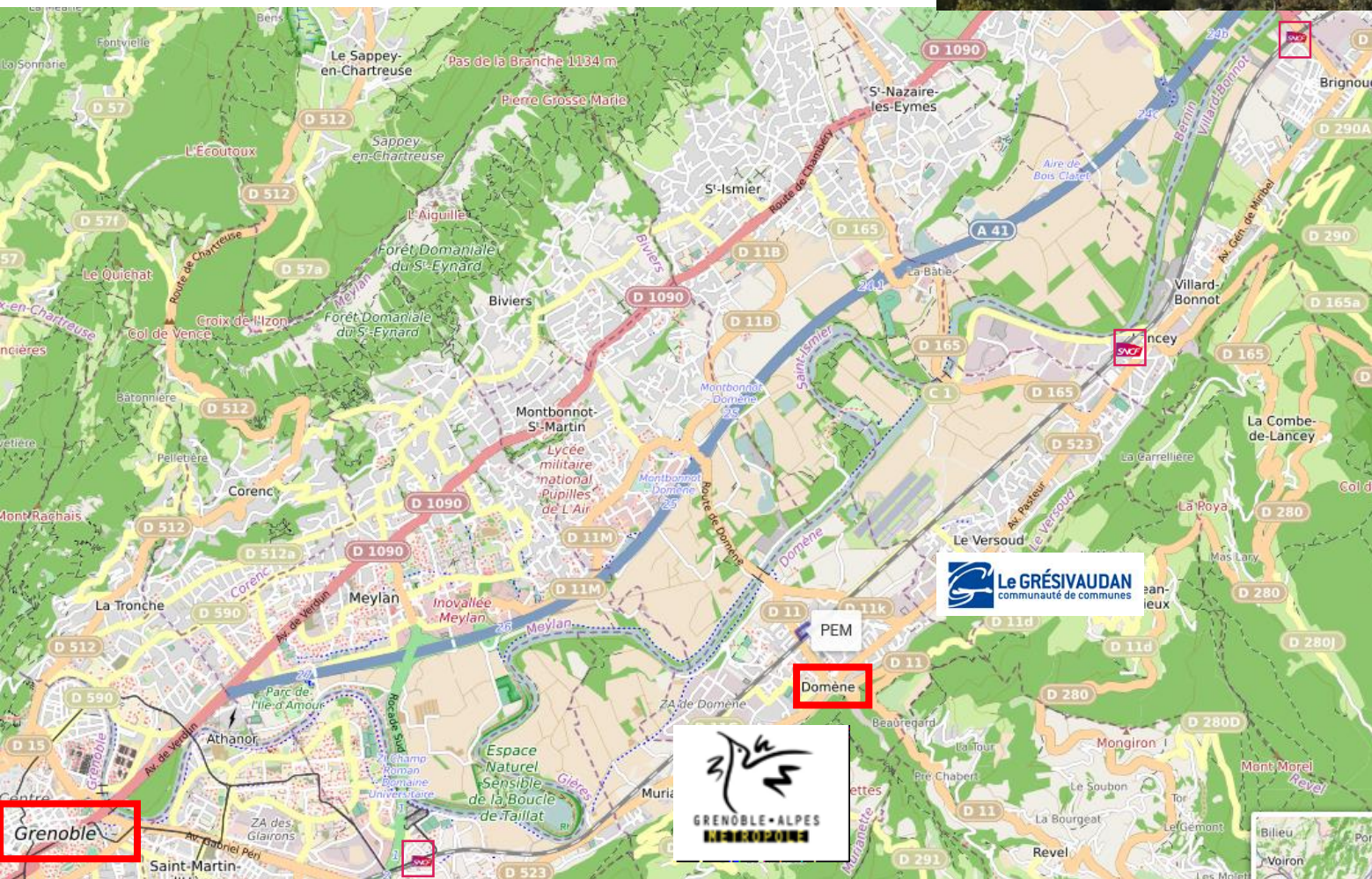


Concertation
préalable
9 NOV. > 7 DEC.
2022

Projet de création d'un PEM intégrant une nouvelle halte ferroviaire à Domène (Isère)

Présentation CEREMA 18 octobre 2022

Domène, environ 6 600 habitants,
10 km de Grenoble

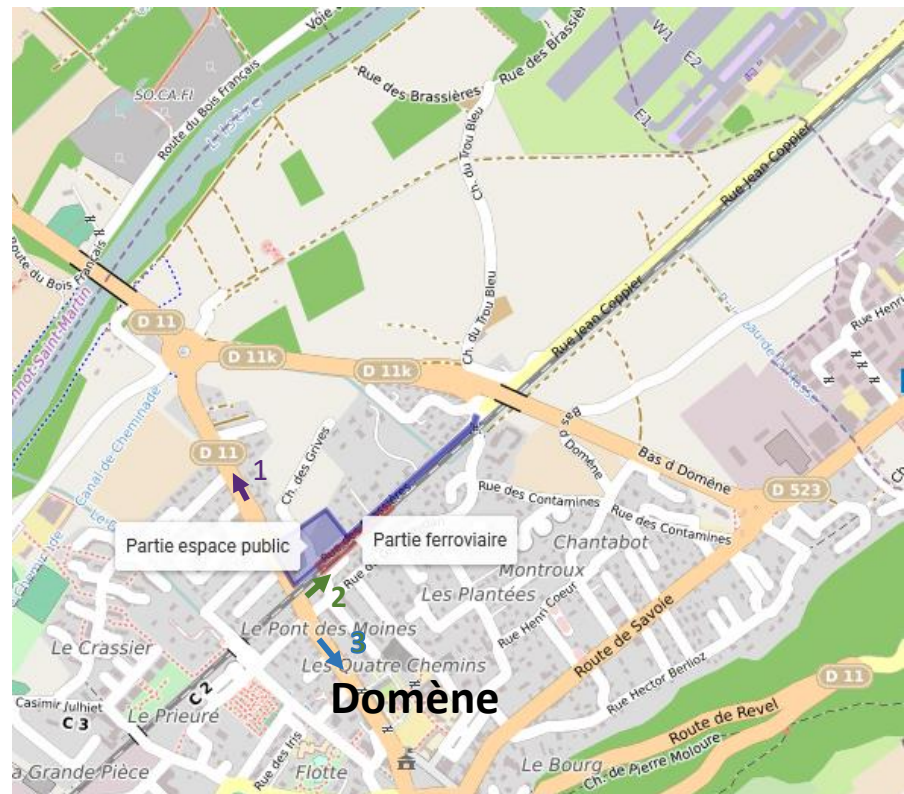


Brignoud – Lancey =
3,5 km

Lancey – Domène =
5,4 km

Domène – Grenoble
Université = 4,1 km

Projet lauréat du 4ème
appel à projet (sans le
bonus spécifique
communauté de
communes)



Pour qui réaliser ce projet ? 3 cibles

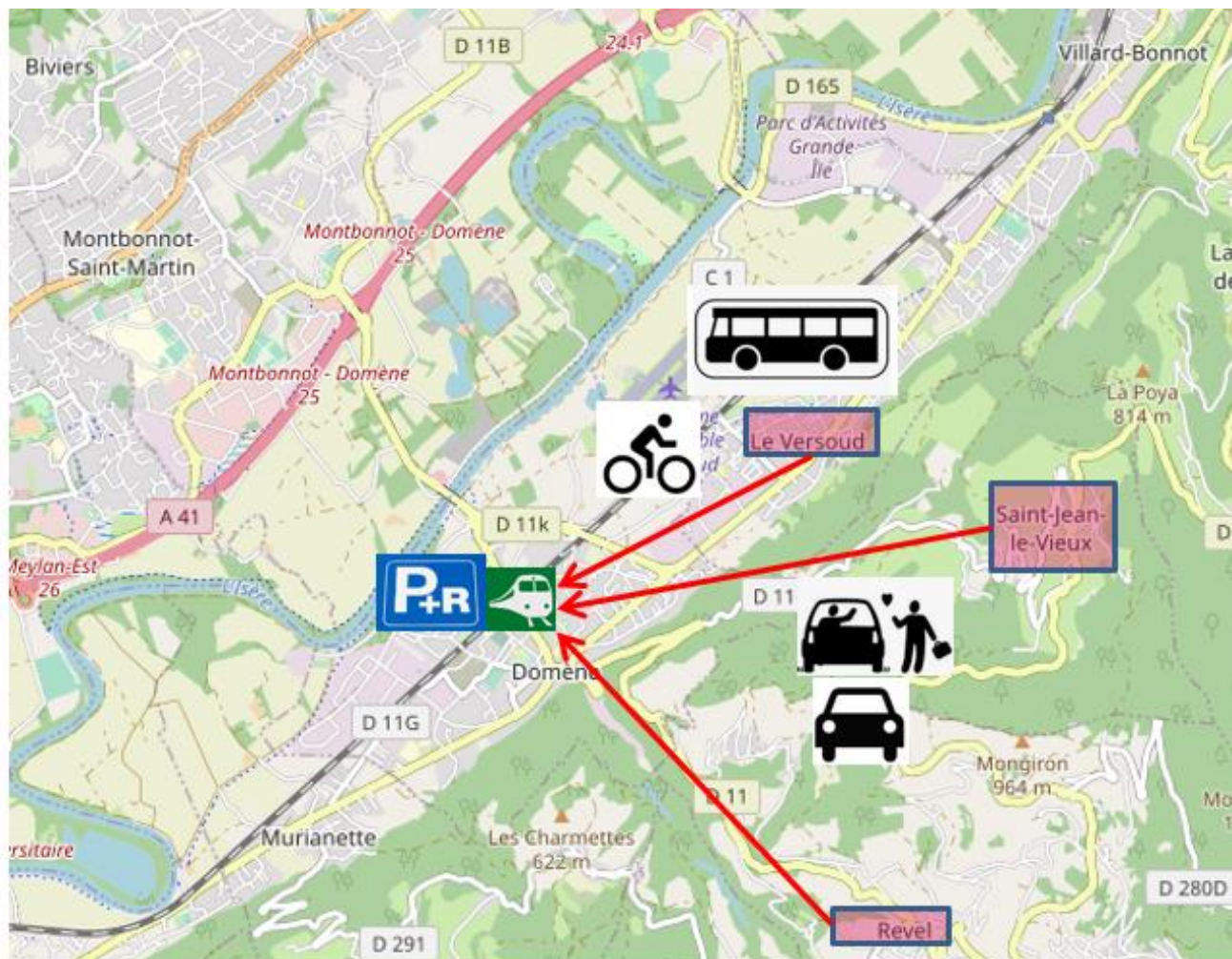
Cible 1 : Les habitants de Domène



60% des habitants de Domène habitent à moins de 900 m du futur PEM et totalité à moins de 2 km

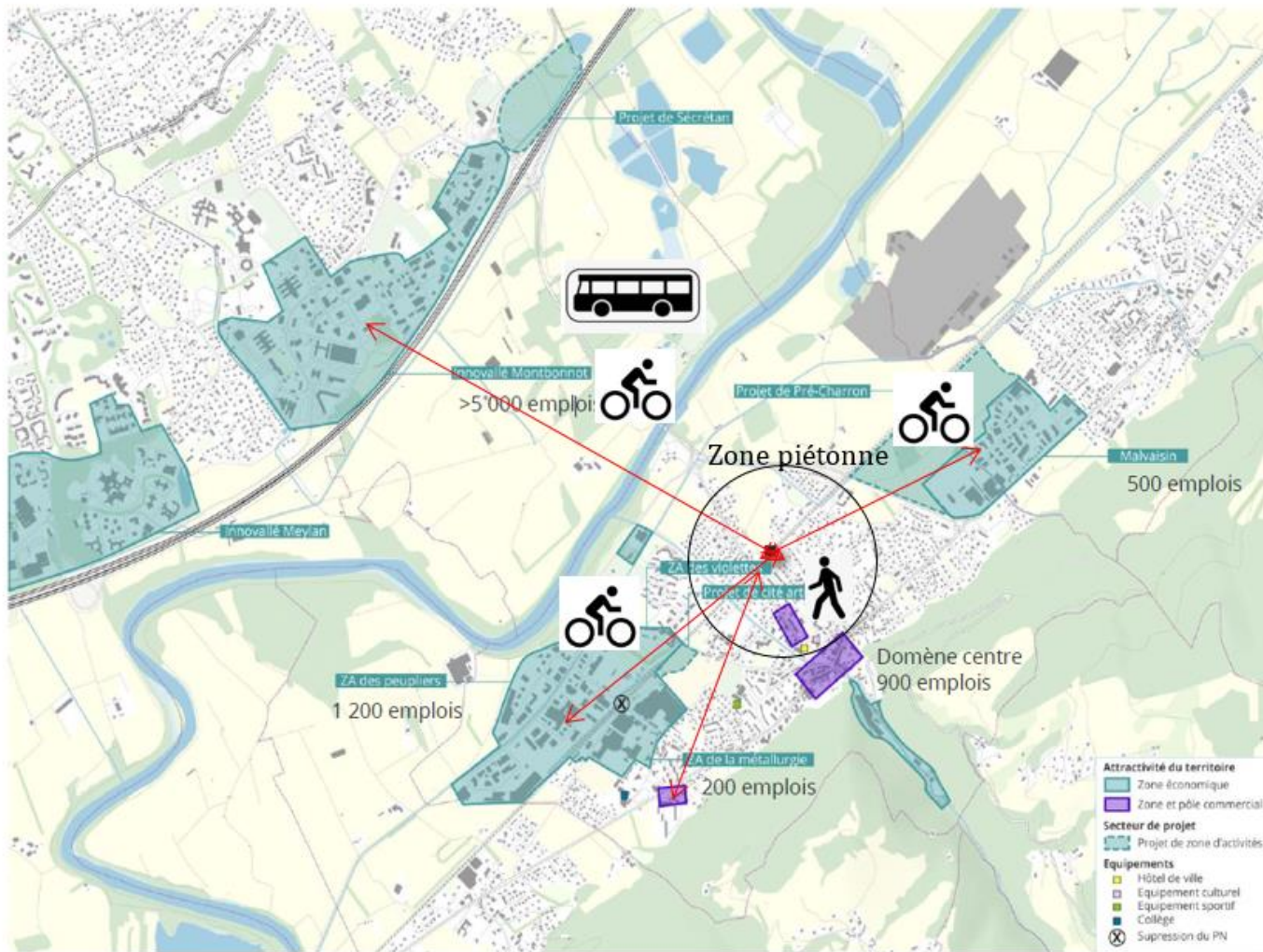
Extrait des études préalables : Périmètre d'influence piétonne du PEM jusqu'à 900 m

Cible 2 : Les habitants des communes limitrophes



Extrait des études préalables : Périmètre d'influence du PEM : communes voisines et modes d'accès privilégiés

Cible 3 : Les actifs des zones d'activité



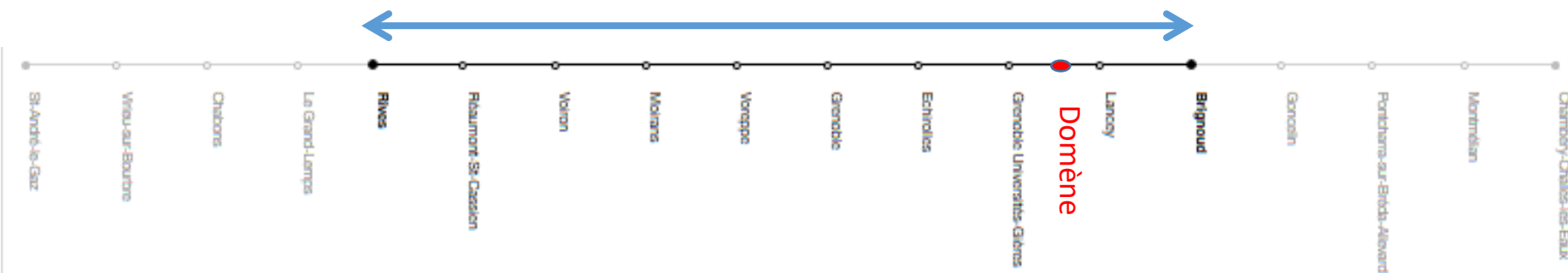
Extrait des études préalables : Périmètre d'influence du PEM : zones d'activités et modes d'accès privilégiés

Objectif principal :

Proposer aux habitants et personnes travaillant à Domène et dans les environs une alternative à la voiture pour se déplacer vers l'agglomération grenobloise.

Objectif projet étoile ferroviaire grenobloise (Service Express Métropolitain)

2027 : un train tous les 1/4h en période de pointe

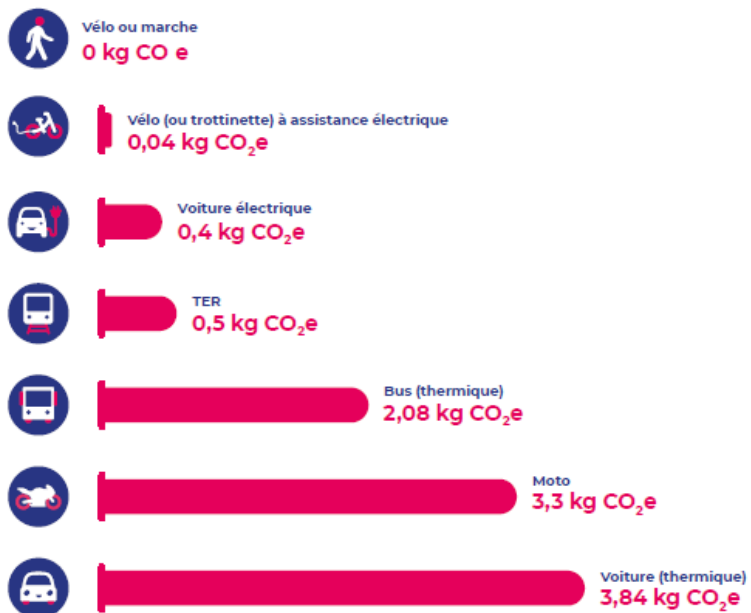


Fréquentation estimée : 1000 montées descentes par jour

Les bénéfices attendus du projet

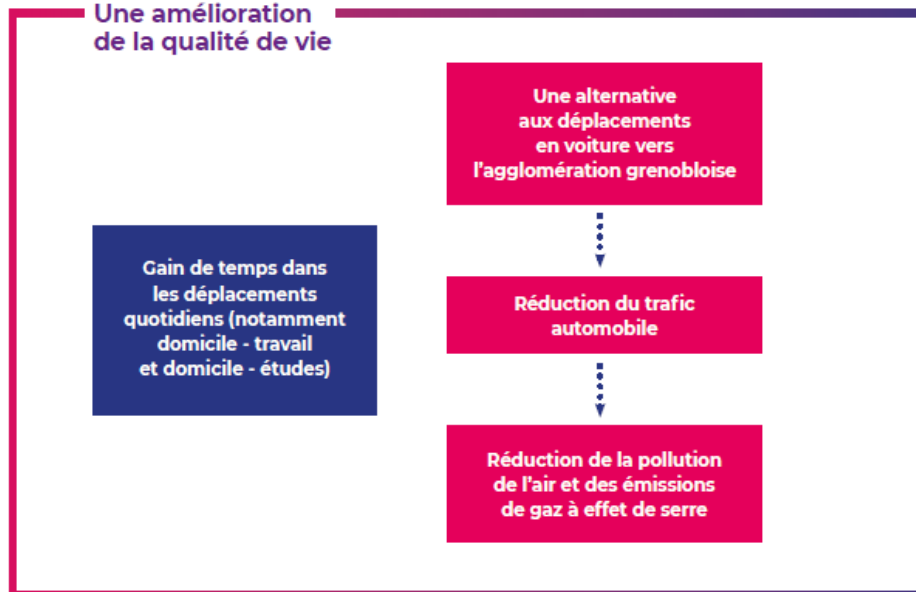
Une action concrète contre le réchauffement climatique

Pour information, une personne émet pour un trajet de 20 km, en fonction de son mode de transport :



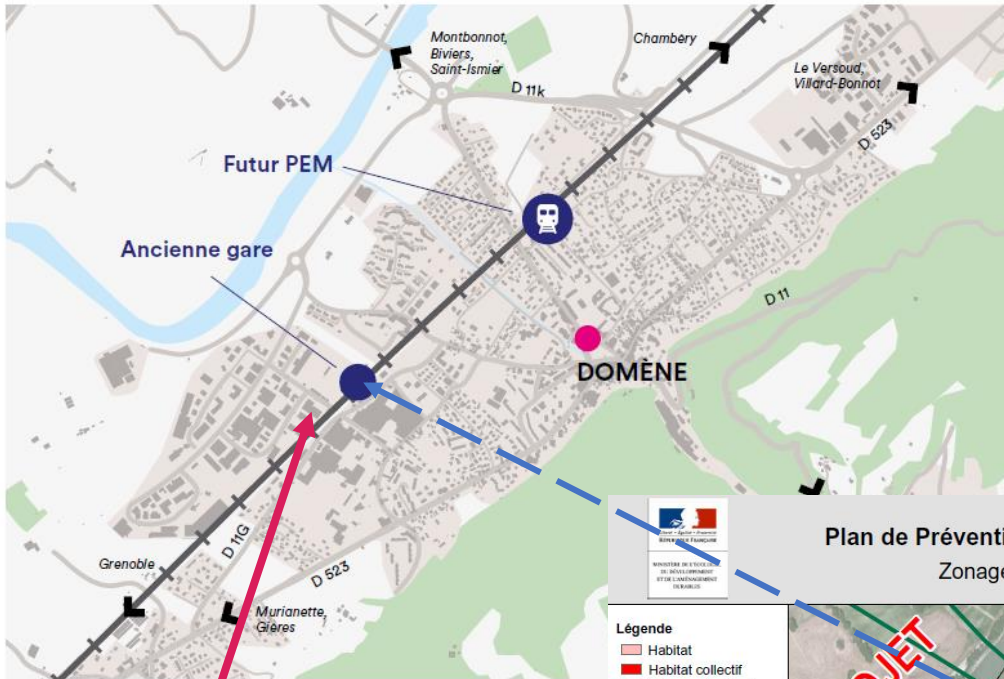
Source: <https://monimpacttransport.fr>

Une amélioration de la qualité de vie

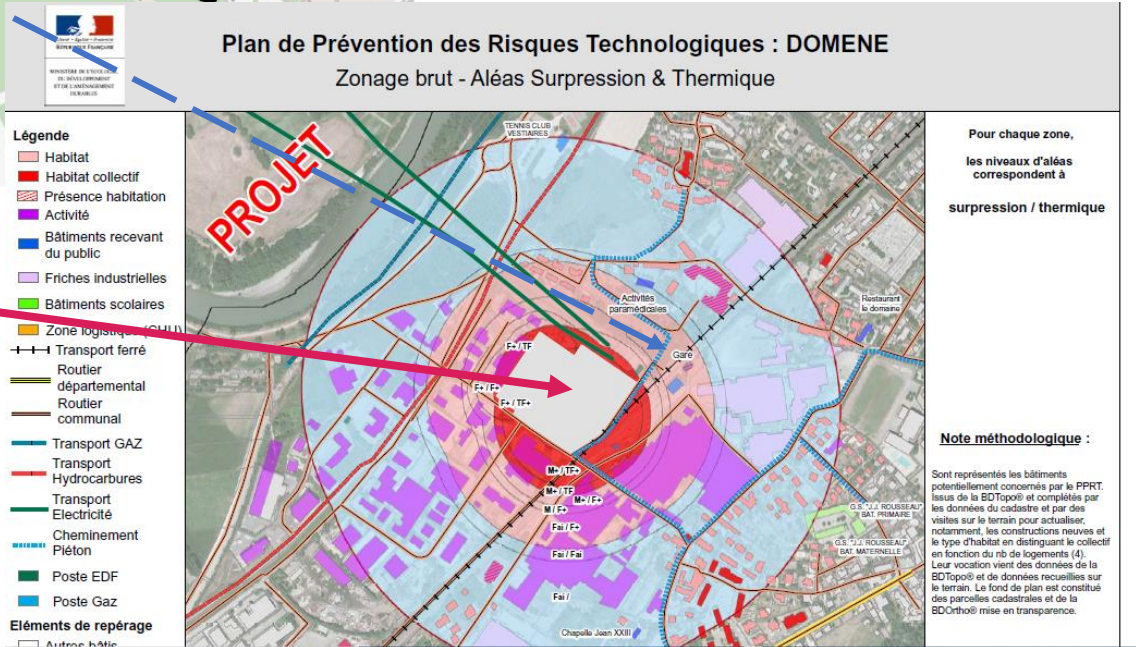


Ancienne gare fermée en 1996, pour améliorer le temps de parcours entre Grenoble et Chambéry.

Besoin de remettre en place une desserte ferroviaire

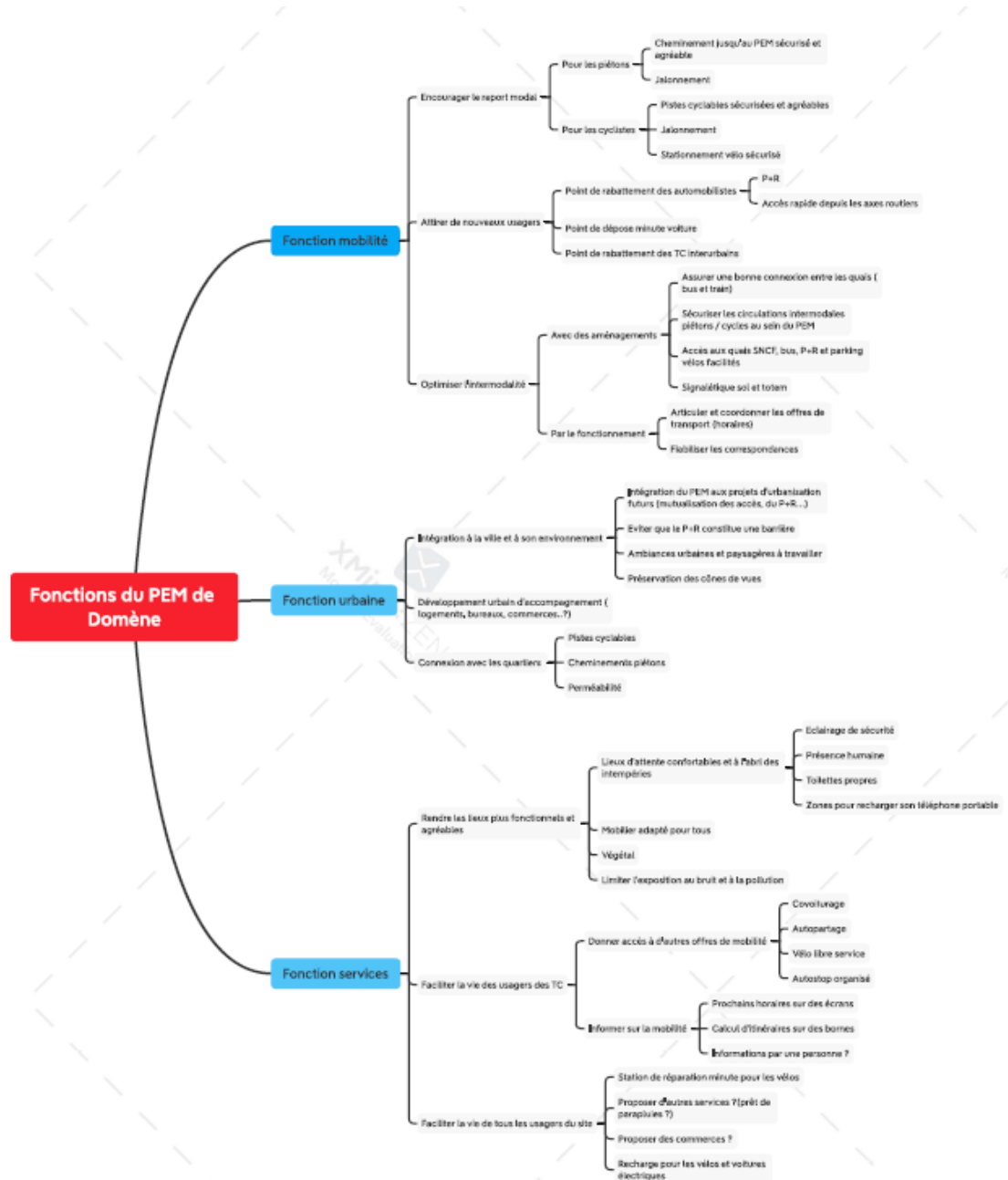


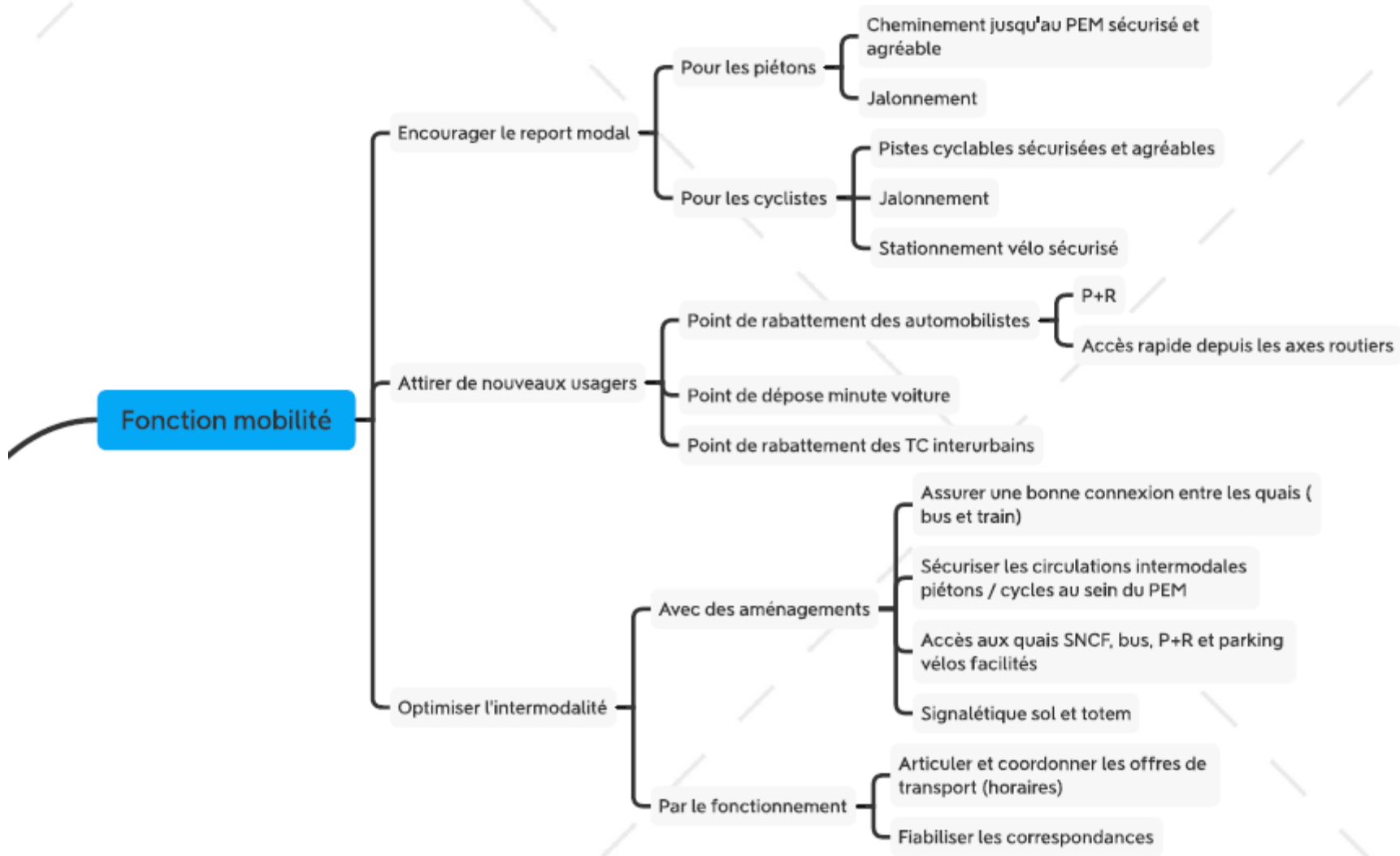
site SEVESO

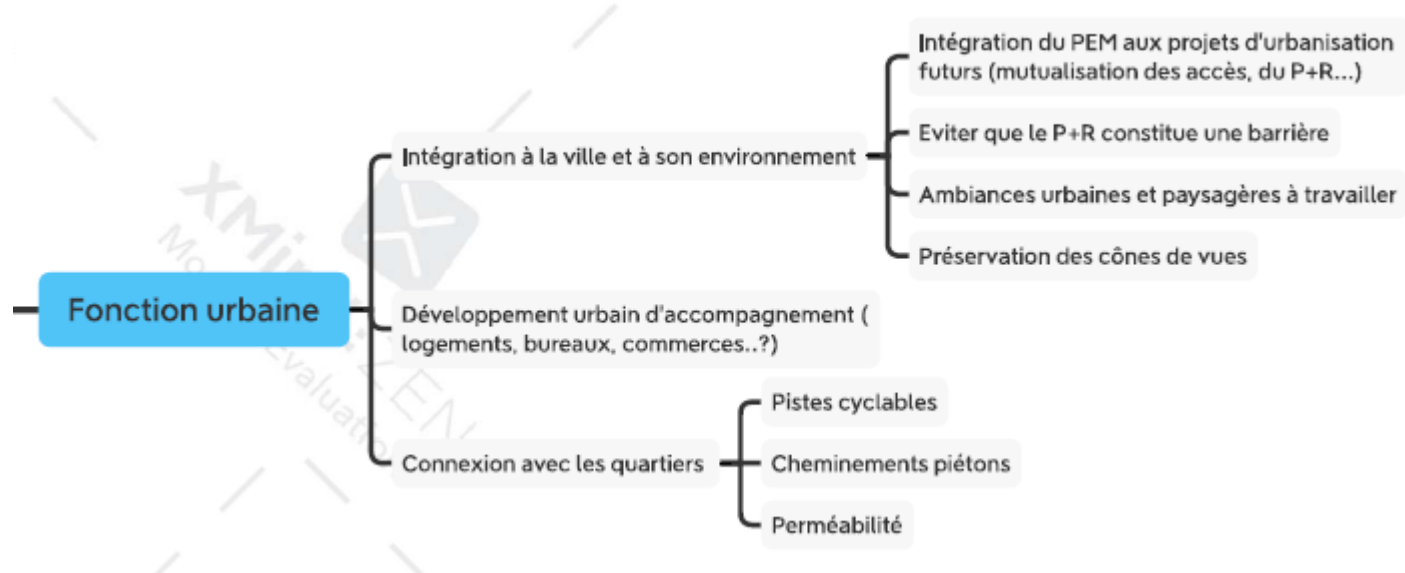


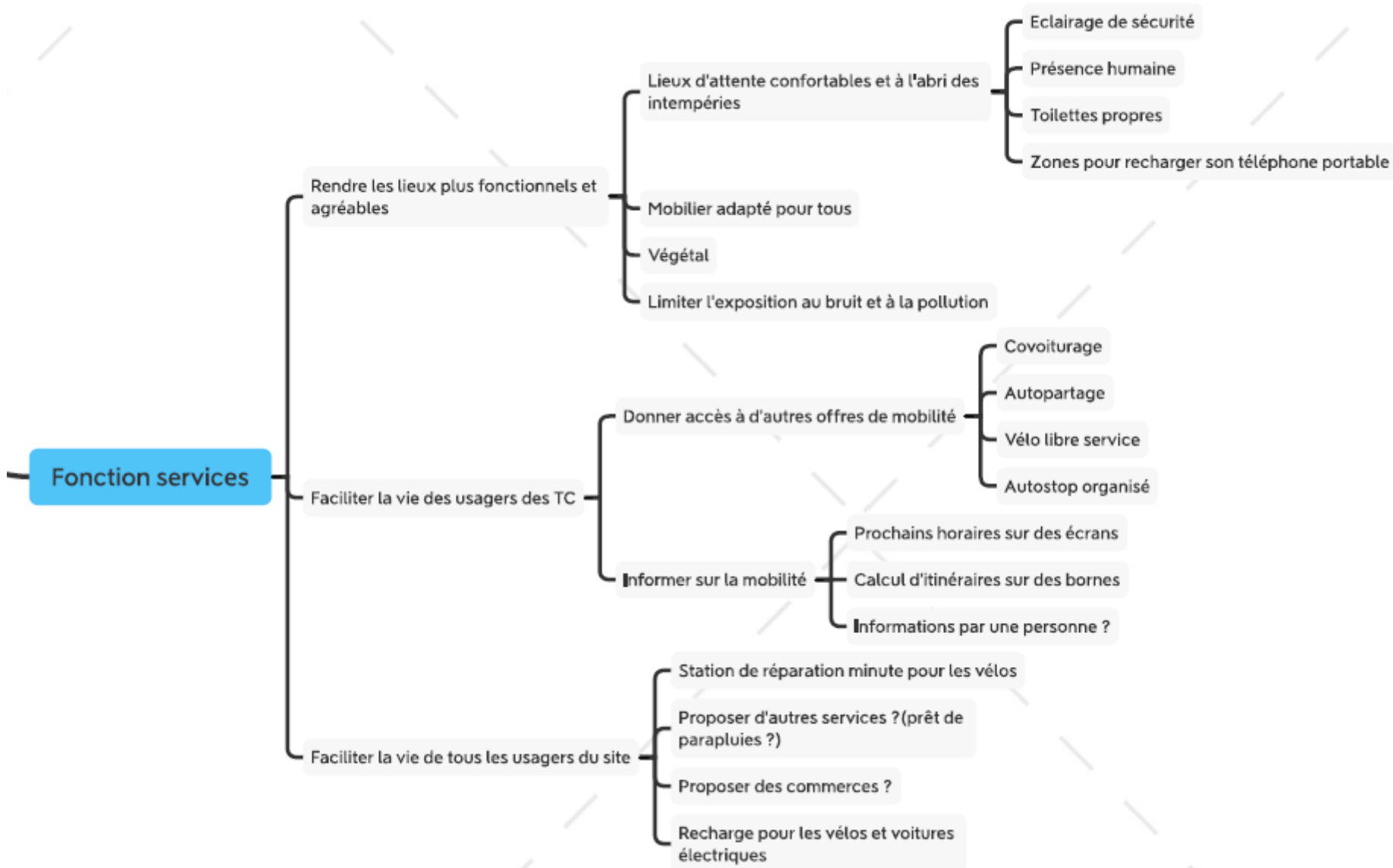
Travail sur les 3 fonctions d'un PEM :

- Fonction mobilité
- Fonction urbaine
- Fonction service

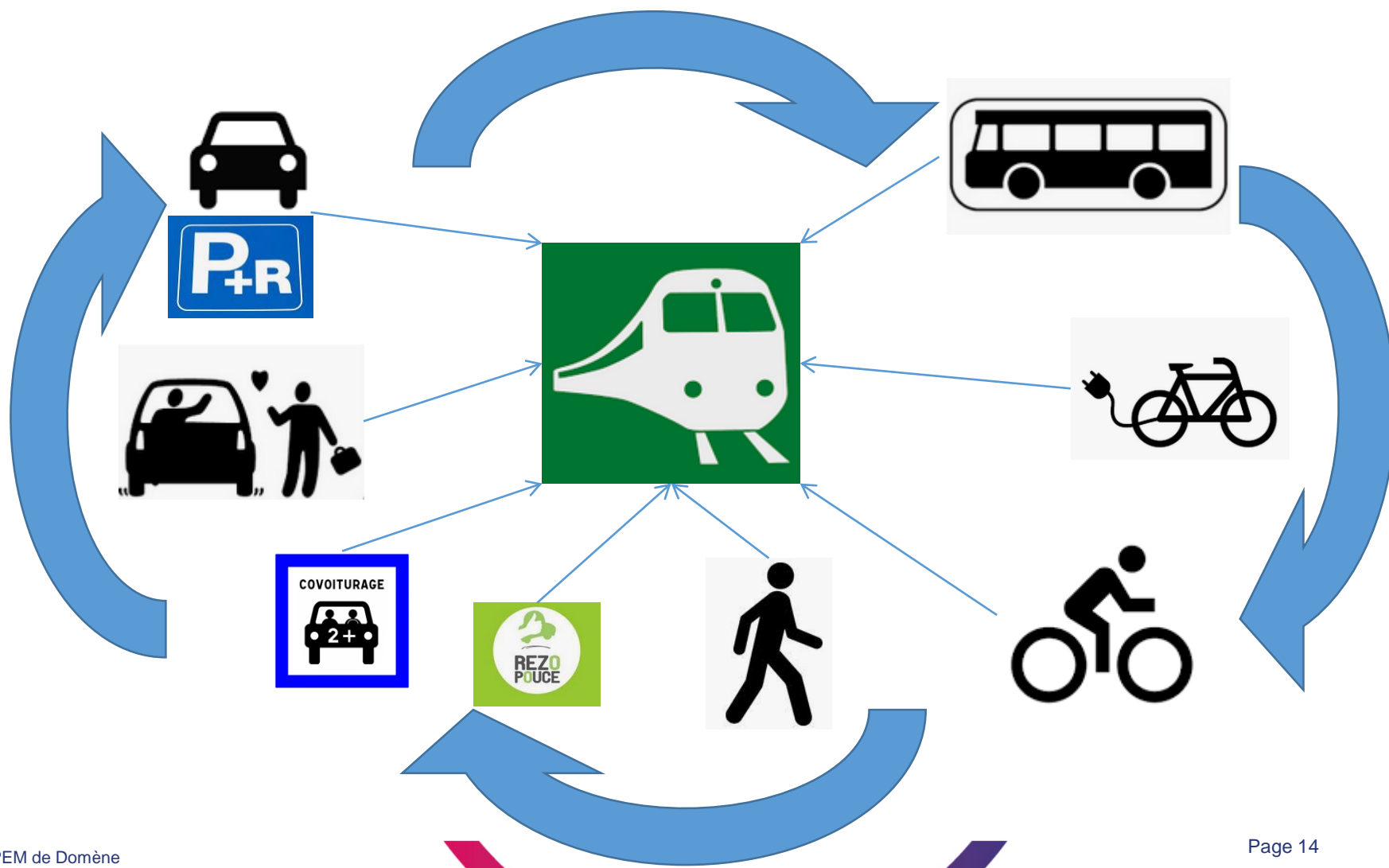


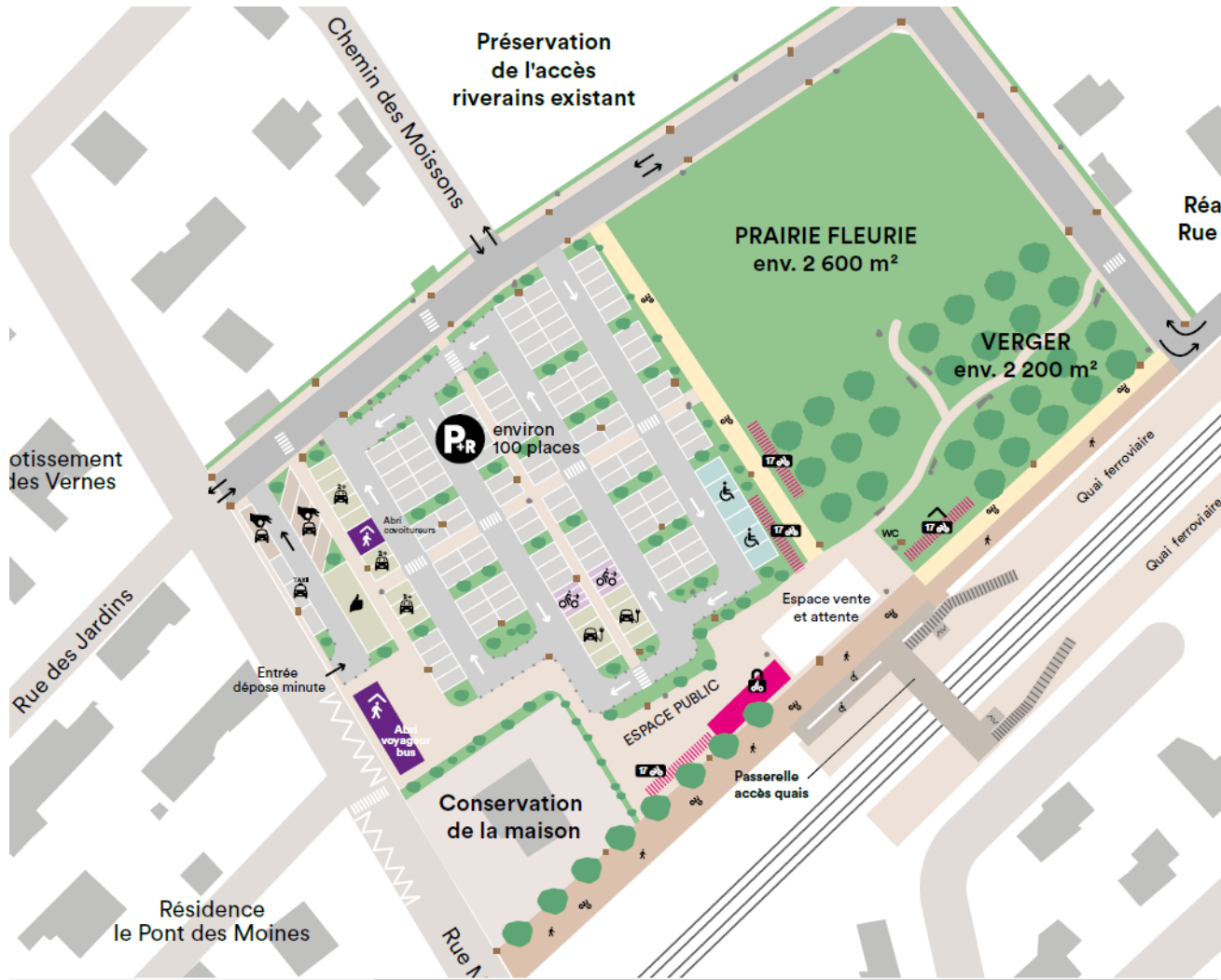






Pôle d'Echanges Multimodal = espace permettant aux usagers de passer facilement et rapidement d'un mode de transport à un autre, pour se déplacer





- 2 quais ferroviaires (218 m)
- Une passerelle d'accès aux quais avec ascenseurs, rampes et escaliers
- Un parvis modes actifs
- Un parc-relais 100 places
- Une consigne et arceaux vélos
- Un dépose minute et autostop
- Des places covoiturage
- Un espace de vente et d'attente
- Abribus



Pour l'ensemble des usagers

Création :

- d'un espace public central
- d'un parvis dédié aux modes actifs

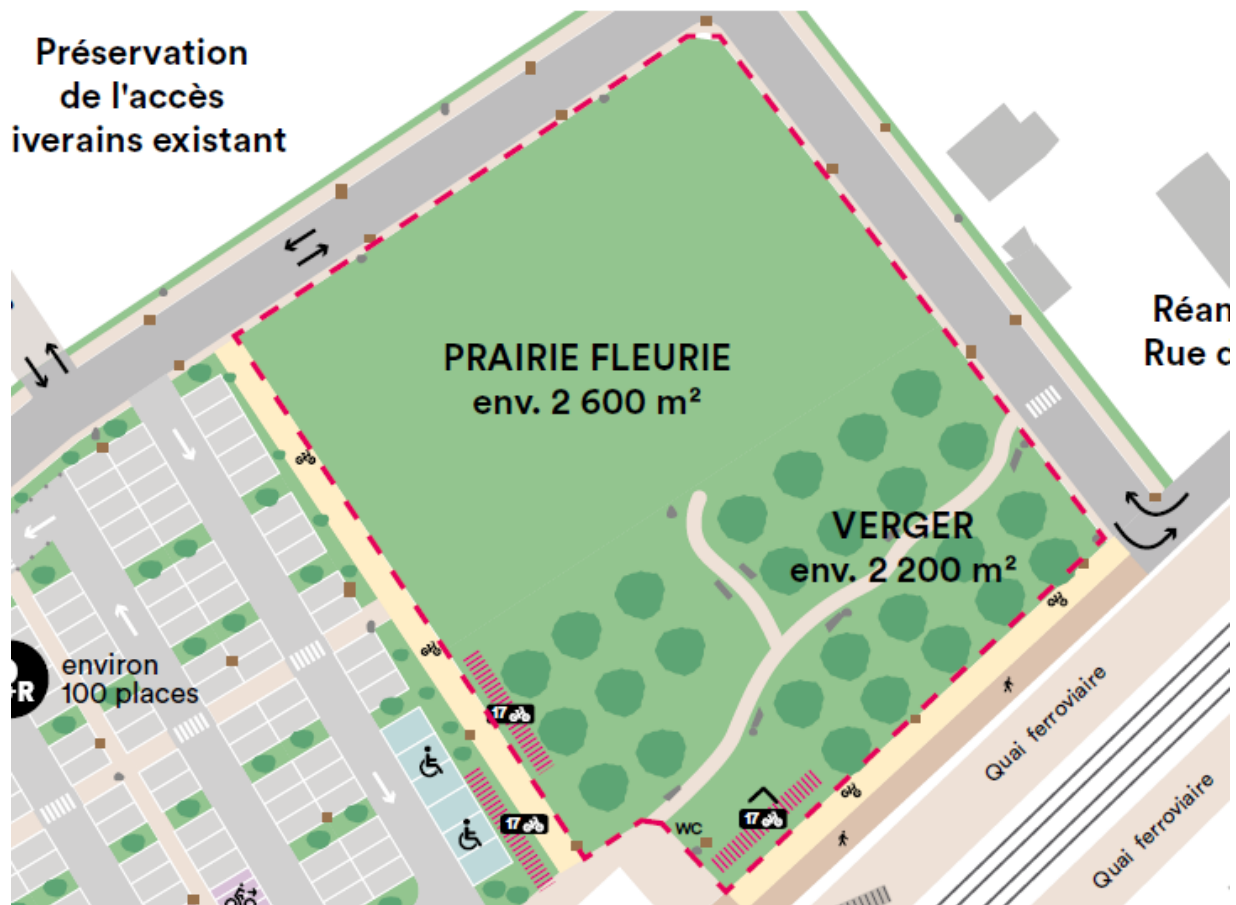




Pour l'ensemble des usagers

Création :

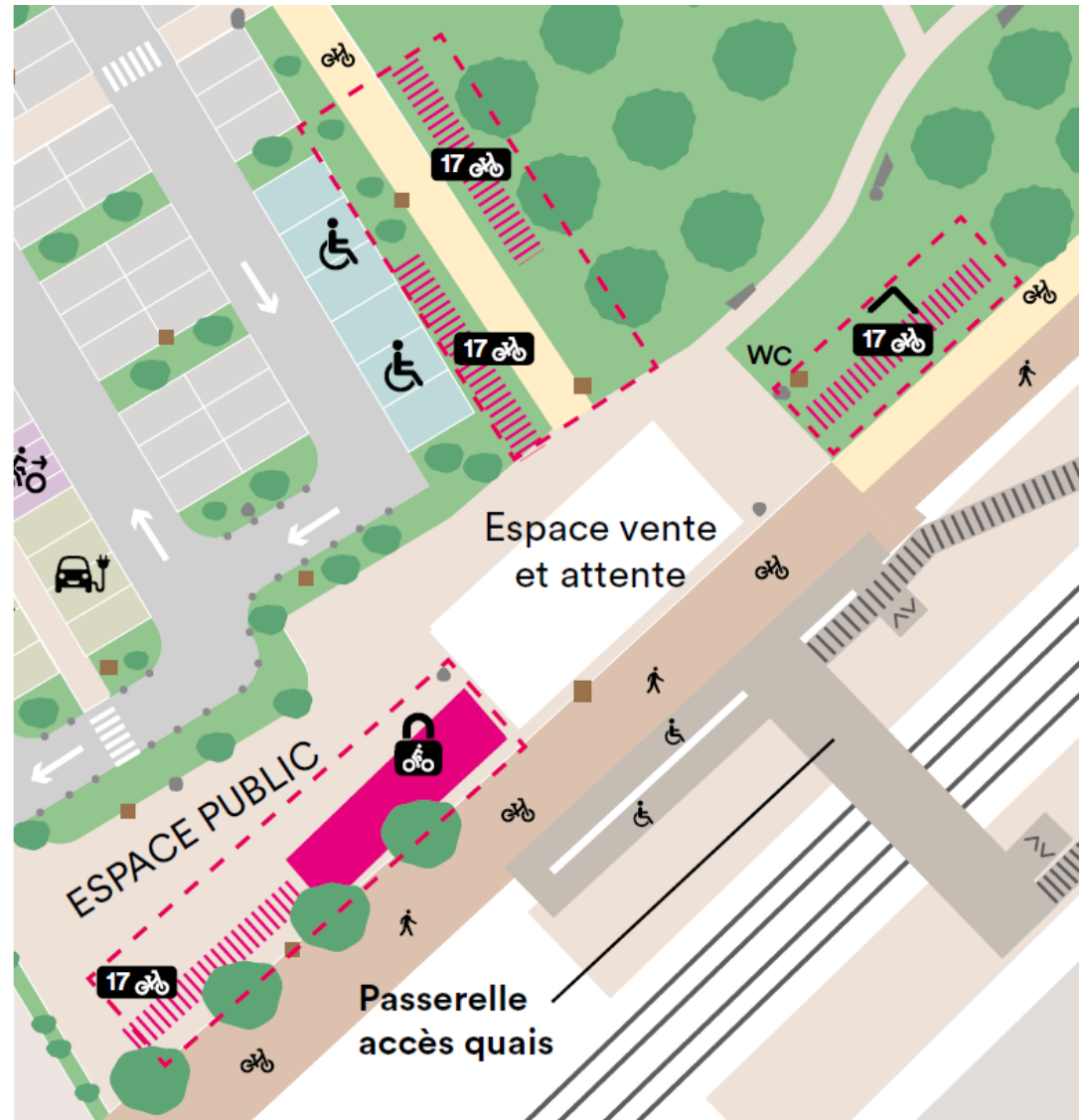
- d'un espace paysager
- de cheminements piéton au sein du PEM





Pour les usagers utilisant le vélo sur l'espace public central :

- station de gonflage pour les vélos;
- implantation d'accroches vélos (environ 68 accroches vélo dont 17 abrités);
- installation de consignes sécurisées pour les vélos et autres engins de déplacement personnel (50 places, extensibles).





Pour les usagers utilisant les bus, le covoiturage, le dépose minute et les taxis:

- création de 2 quais bus avec abri;
- création d'emplacements pour le dépose minute, le covoiturage spontané (ou autostop) et les taxis, accessibles facilement de la rue Marius Charles;
- création d'un abri pour l'attente dans le cas du co-voiturage organisé.



Passager

Le SMMAG a développé 3 types de covoiturage sur son territoire :



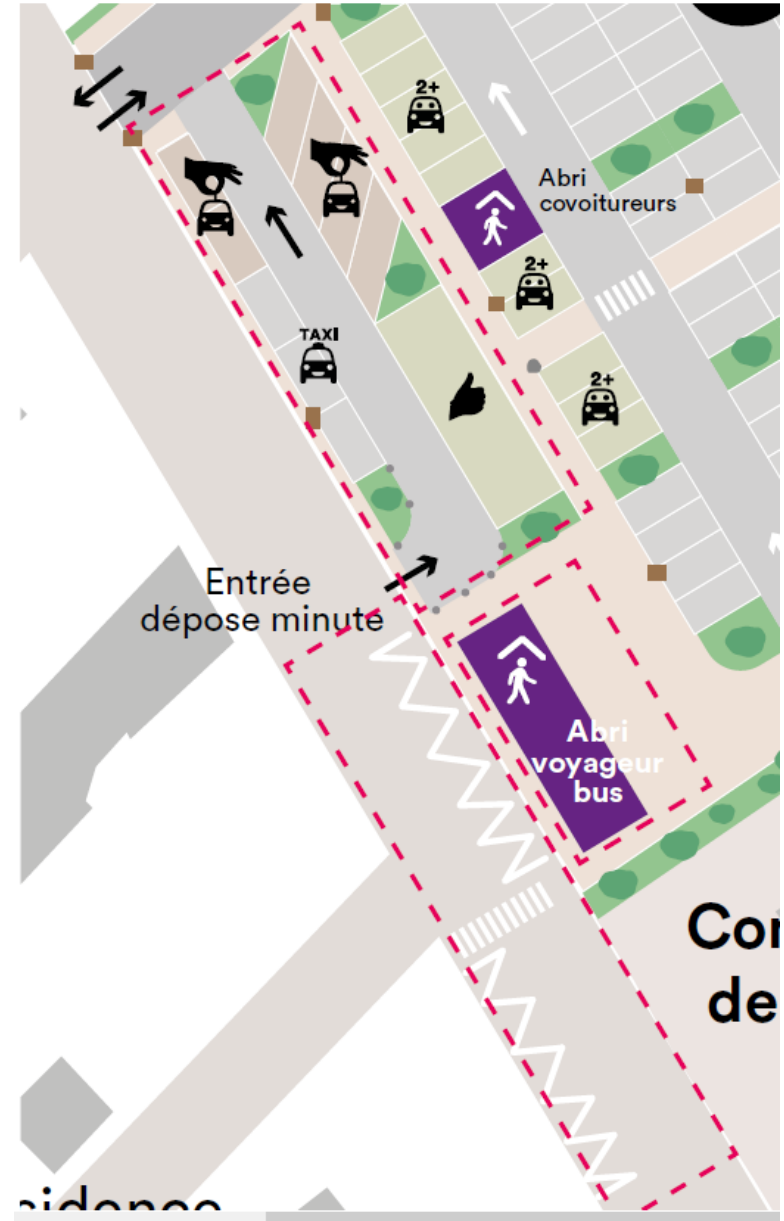
spontané,



organisé,



spontané avec un haut niveau de service





Pour les usagers venant en voiture
ou en deux-roues motorisés :

Création :

- d'un parking relais paysager
- d'une voie de contournement





Pour les usagers venant en voiture ou en deux-roues motorisés:



Conducteur

Création :

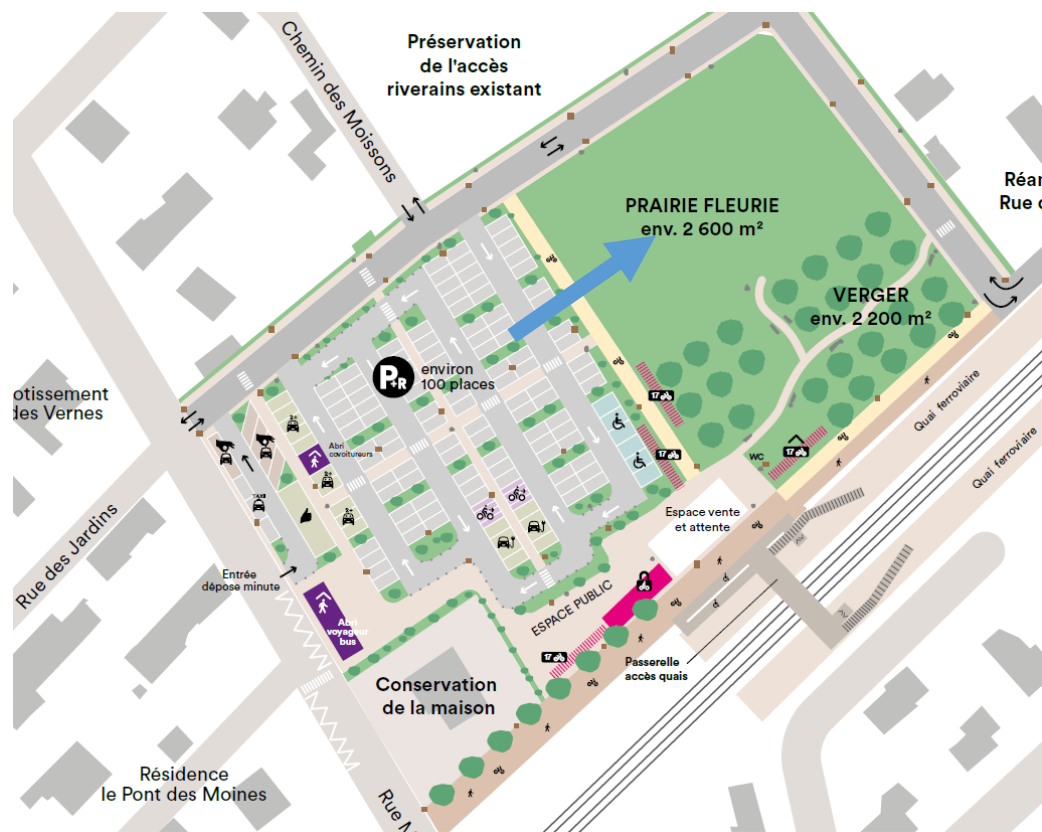
- de places de covoiturage, avec abri
- de place de recharge électrique et d'autopartage



Le parc-relais a été dimensionné à partir des résultats des enquêtes de déplacements réalisées sur la grande région grenobloise, en prenant pour hypothèse que les habitants de Domène se rendront principalement au PEM à pied, en vélo ou en bus. Le parc-relais a ainsi vocation à répondre plutôt aux besoins des habitants plus éloignés, qui n'ont pas beaucoup d'alternatives à la voiture, comme ceux des Balcons de Belledonne.

Néanmoins, le schéma d'aménagement pourra évoluer dans le temps pour prendre en compte les besoins des usagers et des habitants et l'évolution des pratiques de mobilités et du quartier.

Ainsi la prairie fleurie pourrait être transformée en parking si un besoin en places de stationnement supplémentaires était avéré.



Les habitants et les futurs usagers seront sollicités lors de la concertation préalable qui commencera le 9 novembre 2022

Votre avis compte



Votre avis est particulièrement attendu sur :

- les services que vous souhaiteriez ajouter sur l'espace du PEM et ceux qui ne vous semblent pas pertinents;
- la place de la végétation et des espaces verts.

Les habitants et les futurs usagers seront sollicités lors de la concertation préalable qui commencera le 9 novembre 2022



Concept développé par AREP, agence d'architecture filiale de SNCF Gares et Connexions.

Votre avis compte



Vos propositions sont particulièrement attendues :

- sur les principes d'éco-conception à retenir pour le projet.



Pour les piétons et les cycles

Pour renforcer l'attractivité du PEM pour les piétons et les cycles, le réseau d'aménagements cyclables et piétonniers, qui est en cours d'étude par Grenoble – Alpes Métropole et la commune de Domène, se connectera au PEM.

Des travaux seront réalisés sur le pont Marius Charles pour améliorer la sécurité des piétons.



Pour les voitures

L'accès automobile au PEM reposera sur les axes existants. Il se fera principalement par l'avenue Marius Charles (depuis les Balcons de Belledonne notamment) mais aussi par la rue des Brassières (depuis Le Versoud), qui sera réaménagée.

Le parvis du PEM (interface entre la halte / la passerelle et le parking) sera préservé de la circulation automobile grâce au contournement de la partie ouest de rue des Brassières. Les voitures devront contourner le parc-relais pour effectuer la liaison rue des Brassières – rue Marius Charles.



Pour les usagers des transports en commun

Plusieurs lignes de transport en commun desserviront le PEM. Le fonctionnement précis de ces lignes sera adapté pour assurer une bonne connexion aux trains. Les études sont en cours à ce sujet. L'objectif est d'améliorer la lisibilité de l'offre de transports, assurée aujourd'hui par plusieurs réseaux (Tag, Cars Région, Tougo).



Coûts prévisionnels des travaux:

Partie ferroviaire (halte ferroviaire)
Entre 11 et 15 M€

Partie espace public
Environ 2,20 M€ (hors foncier)

Un financement partenarial



Le calendrier prévisionnel



- Modification du PLUI
- Prise en compte du règlement du PLUI (parking > 1 000 m², obligation de production d'énergie renouvelable)
- Adaptation du projet par rapport aux espèces protégées (hirondelles)
- Rencontre avec l'ABF (projet dans le périmètre d'un monument historique protégé)
- Négociations foncières (terrains loués à un agriculteur)
- Acceptation du projet par les riverains
- Travail sur l'accès pour les piétons et les cycles en lien avec la Métropole et la commune
-

**Merci de votre
attention**

Angéline Hasenfratz
Chef de projet SMMAG
angeline.hasenfratz@grenoblealpesmetropole.fr